

DIRECTIVES RELATIVES AU REGLEMENT DE L'EXAMEN

Examen professionnel supérieur Réalisatrice / réalisateur de publicité

Description du contenu

A INFORMATIONS GENERALES 2

1. Objectif et positionnement de l'examen.....	2
2. Préparation.....	2
3. Organisation et mise œuvre.....	2
4. Informations pour réussir l'examen professionnel supérieur	3
5. Examen	4
6. Connaissances professionnelles	9
7. Dispositions finales.....	11
8. Annexe	12
9. Signature.....	12

Mitglied der
Dachverbände

FESPA
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



A INFORMATIONS GENERALES

Les dénominations de métiers et de titres professionnels sont indiquées aux formes masculine et féminines, selon les règles linguistiques du règlement de l'examen.

Cette directive est le complément et l'explication pour la mise en œuvre du règlement de l'examen professionnel supérieur de réalisateur / réalisatrice publicitaire.

1. Objectif et positionnement de l'examen

L'examen vise à offrir à des personnes qualifiées professionnellement issues d'entreprises de réalisations publicitaires de tester leurs connaissances spécifiques théoriques et pratiques acquises dans les domaines de la gestion, la gestion de projets, la gestion du personnel et du marketing, afin de diriger ou de vendre des projets à des clients exigeants.

L'attestation de compétences donnée par l'examen professionnel supérieur de réalisateur publicitaire ou réalisatrice publicitaire se rapporte à la capacité de faire interagir des tâches globales et stratégiques. Grâce à l'augmentation de ses compétences sociales et personnelles, la diplômée ou le diplômé peuvent prétendre à des fonctions de responsabilité.

2. Préparation

La candidate ou le candidat qui remplit les conditions décrites dans le règlement de l'examen art. 3.3 a habituellement suivi le cursus classique de préparation à l'examen professionnel supérieur de réalisateur / réalisatrice publicitaire.

La candidate ou le candidat peut cependant avoir également acquis les compétences nécessaires de manière autodidactique. Le suivi d'un cours de préparation n'est pas une obligation, mais est cependant fortement recommandé en raison des exigences élevées théoriques et pratiques de l'examen.

3. Organisation et mise œuvre

3.1 Responsabilité

La responsabilité de la mise en œuvre de l'examen incombe aux membres de la commission d'examen qui en sont chargés. La commission d'examen organise l'examen en étroite collaboration avec le secrétariat des examens (adresse en annexe).

3.2 Explications

L'examen doit examiner les compétences professionnelles les plus importantes figurant dans le profil professionnel. Selon le règlement d'examen, cet examen doit permettre de constater la maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires à l'établissement d'un projet adapté au client. L'examen inclut le «mémoire», la présentation, l'entretien professionnel ainsi que les «compétences professionnelles».

Le mémoire doit être une visualisation et une documentation dotées d'un caractère instructif.

Mitglied der
Dachverbände

 **FESPA**
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-werbetechnik-print.ch

www.verband-werbetechnik-print.ch



4. Informations pour réussir l'examen professionnel supérieur

4.1 Certificat

Pour plus d'explications en relation avec les conditions d'équivalence (acceptation sur dossier) et la pratique professionnelle exigées, la commission d'examen de la VWP est à votre disposition. Les demandes doivent être transmises par écrit au complet avec les documents correspondants à la commission d'examen HFP de réalisation publicitaire du VWP. Une attestation d'équivalence ou une notification de refus sera produite par la commission d'examen HFP de réalisation publicitaire sous un délai d'un mois. L'adresse de contact se trouve à l'annexe de ces directives.

4.2 Pratique professionnelle

La date de référence pour déterminer la pratique professionnelle est la date de début de l'examen final.

4.3 Administration

Le règlement de l'examen et les directives tout comme le formulaire et les documents d'inscription de l'examen final peuvent être téléchargés gratuitement sur le site web du VWP.

4.4 Frais

La taxe d'examen inclue les prestations suivantes :

- Frais d'immatriculation
- Examen final

Le règlement actuel concernant la taxe d'examen peut être retiré à l'adresse du secrétariat du VWP.

Les recours adressés à l'OFFT ou au tribunal administratif sont payantes. La notice concernant les recours est publiée sur

<http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00160/index.html?lang=fr>.

4.5 Frais lors d'une interruption de l'examen

Les candidats qui, conformément au ch. 4.2, se retirent dans le délai autorisé ou se retirent pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés.

4.6 Inscription à l'examen professionnel

L'inscription doit être transmise au secrétariat des examens accompagnée des documents exigés selon l'art. 3.2. L'adresse est jointe en annexe. Pour calculer le nombre d'années de pratique exigées, il faut prendre en compte la période allant jusqu'au début de l'examen. Les délais d'inscription sont impératifs.

La décision d'autorisation est communiquée au candidat par écrit. Le paiement des frais

Mitglied der
Dachverbände

**FESPA**
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-werbetechnik-print.ch

www.verband-werbetechnik-print.ch



d'examen arrive ensuite à échéance selon l'art. 3.4. La candidate ou le candidat reçoit des informations détaillées concernant l'organisation de l'examen et les aides autorisées au plus tard 4 semaines avant le début de l'examen.

5. Examen

5.1 Procédés administratifs

L'examen est réalisé quand au moins 12 candidats remplissent les conditions d'autorisation après l'inscription.

Les candidates et candidats à l'examen sont convoqués au moins 4 semaines avant le début de l'examen. Ils sont informés sur le programme ainsi que le lieu et l'heure de l'examen et reçoivent la liste des experts. Les demandes de récusation des expertes et experts doivent être transmises au moins 2 semaines avant le début de l'examen et être justifiées.

5.2 Composantes de l'examen

Cet examen comprend les composantes suivantes et dure :

Composantes de l'examen	Mode d'examen	Durée	Coefficient
1 Mémoire	écrit (travail à la maison)	Réalisé antérieurement	x 2
1.1 Concept général			
1.2 Visualisation 2D/3D			
1.3 Documentation technique			
1.4 Organisation du projet			
2 Présentation du concept général			
Mémoire	oral	0.25 h	x 1
3 Entretien professionnel			
Mémoire	oral	1 h	x 1
4 Compétences professionnelles			x 1
a) Marketing	écrit	1.5 h	
b) Comptabilité	écrit	1.5 h	
c) Management du personnel	oral	0.75 h	
d) Technologie	écrit	1 h	
Total sans le mémoire		6 h	

Les positions de 1.1 à 1.4 représentent des composantes de la partie mémoire de l'examen.

Mitglied der
Dachverbände

 **FESPA**
united we print

 **sgv@usam**

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



5.3 Déroulement du mémoire

Partie du mémoire	Durée
Début de l'examen : briefing	
Préparation du concept général	3 jours de travail
Présentation du concept général	15 minutes
Préparation des concepts détaillés Visualisation 2D/3D Documentation technique Organisation du projet	env. 20 jours de travail
Entretien professionnel	60 minutes

La date officielle de début de l'examen est la date du briefing pour le mémoire. Le briefing est la première partie de l'examen; il a lieu avant la partie de l'examen «compétences spécialisées».

Le mandat obligatoire pour les concepts détaillés sera donné après la présentation générale du concept.

Mitglied der
Dachverbände

 **FESPA**
united we print
sgv@usam

5.31 Langue

Afin de correspondre aux exigences légales et à la pratique dans les entreprises, il est possible de :

- Rédiger le mémoire entier en français, allemand ou italien.

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-werbetechnik-print.ch

www.verband-werbetechnik-print.ch



5.4 Mémoire

5.41 Problématique – Enoncé des tâches d'examen

La commission d'examen fixe aux candidates et candidats le même thème de mémoire au cours d'un briefing au début de l'examen. Les thèmes possibles pour le mémoire sont :

- Développement d'un système d'indication de direction / signalétique
- Développement d'un concept de lettrage
- Mise en œuvre d'une campagne de communication
- etc.

5.42 Concept général

La conception doit avoir une étendue de 3 à 5 feuilles A4 et être donnée en deux exemplaires lors de la présentation. Le concept peut être aussi bien destiné à des postes internes qu'externes. La conception contient au moins les thèmes suivants :

- Situation de départ :
Description de la situation réelle
- Fixation d'objectif :
Formulation de la situation de consigne.
- Mesures :
Courte description des moyens, méthode et techniques qui doivent être utilisées afin d'atteindre les objectifs.
- Plan du projet :
Plan de déroulement général dans le temps.

Mitglied der
Dachverbände


sgv@usam

5.5 Présentation du concept général

Il s'agit d'une véritable présentation pour un client. La présentation dure 15 minutes par candidat / candidate. Aucun feedback n'est prévu.

Contenu de la présentation

La présentation doit inclure les thèmes suivants :

- Introduction et fixation d'objectifs
- Mode de procédé
- Présentation de l'idée de visualisation
- Etapes suivantes

Aides

Des modes de présentation courants peuvent être utilisés lors de la présentation.



Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch

Sont disponibles :

- Vidéoprojecteur
- Rétroprojecteur
- Tableau à feuilles
- Tableau d'affichage

5.6 Concept détaillé

Le concept détaillé comprend la visualisation 2D/3D, une documentation technique et l'organisation du projet.

- Management Summary
- Situation de départ
- Objectif
- Mesures
 - Visualisation 2D/3D
 - Documentation technique
 - Organisation du projet
- Analyse des coûts et besoins
- Critères complémentaires
- Bilan
- Mots clés
- Annexes

Mitglied der
Dachverbände

FESPA
united we print
sgv@usam

5.7 Prestations externes

Si cela s'avère nécessaire pour le mémoire, il est possible pour la partie pratique / technique d'engager les prestations d'un tiers.

Il faut alors :

- Produire les documents de remise d'un mandat en annexe
- Les travaux relatifs aux critères choisis ne doivent pas être transmis en tant que prestations externes

5.8 Remise du mémoire

Le candidat / la candidate donne deux exemplaires de son mémoire selon la description des tâches en respectant les délais.

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



5.9 Entretien sur le mémoire

5.91 Durée

- Explication par la candidate / le candidat (10 minutes)
- Questions des expertes / experts (50 minutes)

5.92 Visualisation

La visualisation est décidée par les candidats / candidates selon la définition de la problématique.

5.10 Thèmes de l'entretien professionnel du mémoire

Thèmes possibles :

- Systématique de procédé
- Choix des moyens et des techniques
- Contenu et organisation
- Organisation du projet
- Considération des coûts et des besoins
- Discussion des connaissances / constatations

5.11 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation détaillés se trouvent dans le document «Annexe 1 - Critères d'évaluation».

Mitglied der
Dachverbände

FESPA
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



5.12 Attribution des notes

	Note	Coefficient	Valeur
1. Mémoire	<input type="text"/>	x 2	<input type="text"/>
2. Présentation du concept général	<input type="text"/>	x 1	<input type="text"/>
3. Entretien professionnel	<input type="text"/>	x 1	<input type="text"/>
4. Compétences professionnelles	<input type="text"/>	x 1	<input type="text"/>
a) Marketing	<input type="text"/>	Note de position	
b) Comptabilité	<input type="text"/>	Note de position	
c) Gestion de personnel	<input type="text"/>	Note de position	
d) Technologie	<input type="text"/>	Note de position	
Note globale		:5	<input type="text"/>

La note de l'épreuve 4 est la moyenne des 4 notes de position. Elle est arrondie à la décimale la plus proche.

6. Connaissances professionnelles

6.1 Marketing

Les participants reconnaissent les besoins des clients, proposent des conseils et mettent en œuvre des solutions réussies. Ils expliquent le concept de marketing et définissent les différentes sortes de marketing.

Les réalisatrices et réalisateurs publicitaires sont capables...

... de décrire la construction et la structure du marketing

... de produire un concept de marketing

... d'expliquer les instruments de marketing et le marketingmix

... d'élaborer des stratégies marketing appropriées à partir d'objectifs marketing donnés

... d'expliquer l'organisation de vente

... de mener un entretien de conseil et de vente

... de reconnaître les besoins des clients et de proposer des solutions d'intervention adaptées

... d'élaborer des concepts et des offres

... de reconnaître et d'utiliser les possibilités de la fidélisation des clients

Mitglied der
Dachverbände

 **FESPA**
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



Forme de l'examen :

Ecrit : Etude de cas basée sur la pratique avec questions complémentaires.

6.2 Comptabilité

Les participants indiquent les groupes d'exigences sur une comptabilité ainsi que les directives légales de comptabilité. Ils doivent représenter le contenu élémentaire d'un bilan, d'un compte de résultat et d'un appendice. Ils établissent et interprètent une évaluation des coûts. Ils différencient à cette occasion les concepts de facturation de nature des dépenses, de section budgétaire et de répondants des coûts. Ils utilisent différents procédés de calculs.

Les réalisatrices et réalisateurs publicitaires sont capables...

- ... de comprendre et d'appliquer les directives de la comptabilité
- ... d'interpréter le contenu du bilan, du compte de résultat
- ... d'effectuer des factures de types de coûts
- ... d'effectuer des factures de natures de dépenses
- ... d'effectuer des factures de répondants des coûts
- ... d'effectuer des factures de sections budgétaires
- ... d'appliquer différents procédés de calculs

Forme d'examen

Ecrit : Exemple de cas et questions.

6.3 Management du personnel

Les participants dirigent les équipes qui leur sont confiées avec les méthodes et instruments adaptés.

Ils intègrent au mieux leurs coéquipiers et optimisent systématiquement les conditions de travail, afin que les groupes de travail travaillent de manière constructive et ciblée.

Les participants appliquent les principes de la communication par l'entremise d'une information ciblée.

Les réalisatrices et réalisateurs publicitaires sont capables...

- ... de définir leur rôle et leurs tâches en tant que dirigeant par leurs propres mots
- ... de répartir les charges de travail de manière claire et complète
- ... de définir des objectifs mesurables avec ses collaborateurs
- ... de donner un feedback professionnel
- ... de prendre des mesures adaptées pour garder voire accroître la motivation
- ... de prendre les mesures adaptées en cas de conflit
- ... d'appliquer les méthodes de sélection du personnel
- ... de reconnaître la dynamique d'un groupe les processus de groupe

Mitglied der
Dachverbände

**FESPA**
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle WVP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



- ... de détecter et réduire le harcèlement moral et le stress en groupes de travail
- ... de former ses collaborateurs
- ... d'expliquer les principes de la communication verbale et non verbale par l'entremise d'une information ciblée
- ... d'appliquer différentes techniques pour encourager le dialogue
- ... de pratiquer les bonnes manières comme partie du Corporate Behaviour
- ... d'appliquer les formes et aides adaptées à la technique de présentation

Forme d'examen

Oral : Exemple de cas sous forme d'un entretien de collaborateurs avec des questions complémentaires.

6.4 Technologie

Les participants font intervenir les technologies de l'information (IT) spécifiques à leur profession de manière ciblée.

Les participants se procurent et exploitent les moyens de production et de fonctionnement nécessaires.

Les réalisatrices et réalisateurs publicitaires sont capables...

- ... de comprendre et d'expliquer les modes de fonctionnement des appareils des TI
- ... d'évaluer et de se procurer le matériel informatique et les logiciels appropriés
- ... de configurer des réseaux simples
- ... d'assurer la maintenance d'appareil des TI
- ... de construire et d'imposer une structure de données appropriée
- ... de concevoir un concept d'archivage et de protection des données
- ... de comprendre et d'évaluer le mode de fonctionnement et l'utilisation des moyens de production et le matériel
- ... de relier entre eux les moyens de production et le matériel dans des processus et dans un workflow
- ... d'assurer la maintenance des moyens de production et du matériel

Forme de l'examen

Ecrit : Exemple de cas avec questions.

7. Dispositions finales

Référence du règlement valide

Ces directives se basent sur le règlement de l'examen approuvé le 22 août 2012.

Mitglied der
Dachverbände

FESPA
united we print

sgv@usam

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-
werbetechnik-print.ch

www.verband-
werbetechnik-print.ch



8. Annexe

Adresse de l'organe responsable

Verband Werbetechnik+Print
Geschäftsstelle VWP
Monsieur Florian Tanner
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Tél. 081 750 35 88
Fax 081 750 35 89
www.verband-werbetechnik-print.ch

9. Signature

Au nom de la commission d'examen de la fédération de technique publicitaire+Print

Roger Spindler
Président de la commission d'examen

Mitglied der
Dachverbände

 **FESPA**
united we print

 *sgv@usam*

Geschäftsstelle VWP
Spitalstrasse 14
9472 Grabs

Telefon +41 81 750 35 88
Fax +41 81 750 35 89

info@verband-werbetechnik-print.ch

www.verband-werbetechnik-print.ch

